

**PROCES – VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
de l'association « Jardin de Plantes Anticancéreuses » (JPAC)  
du samedi 23 octobre 2010.**

La séance est ouverte à 13 h 30 par le Professeur V. CATROS

Le 23 octobre 2010 à treize heures trente minutes, les membres actifs de l'Association JPAC située Place de l'Evêché à Saint Pol de Léon, se sont réunis en assemblée générale. La convocation à cette assemblée générale annuelle a été établie par les soins du responsable communication qui leur a été adressée par courrier postal en date du 22 septembre 2010. L'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

- Rapport moral présenté par la présidente,
- Rapport financier présenté par la trésorière,
- Constitution du conseil d'administration,
- Questions diverses.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre actif en entrant en séance tant en son nom personnel que comme mandataire au besoin, feuille de présence qui sera certifiée exacte par le Président de l'assemblée et la secrétaire.

### **1) PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL**

Le rapport moral est introduit par la présidente qui rappelle les grandes étapes de l'activité de l'association depuis la précédente assemblée générale tenue en octobre 2009. La parole est passée à Pierre DA SILVA pour un exposé détaillé des aspects techniques, financiers, administratifs, scientifiques, de communication et de partenariat qui ont été travaillés durant l'année écoulée. Des exemples de plantes à intégrer dans le jardin, de connaissances scientifiques à décliner lors de leur présentation au public, mais aussi d'objectifs pédagogiques autour de ces plantes à activité anticancéreuse sont montrés et permettent à l'assemblée de prendre conscience que le projet, a bien avancé. La présidente souligne l'importance de prendre son temps pour ne pas diffuser des informations fausses ou ambiguës. L'étape suivante de l'association sera de préciser les lignes budgétaires indispensables au financement global du projet pour un appel de fonds coordonné auprès des différents investisseurs.

L'assemblée approuve le rapport moral de la présidente et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 34 voix.

### **2) PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER**

Marie-France LE SAUX trésorière à ce jour prend la parole afin de présenter à l'assemblée le rapport financier de l'association pour l'année 2009 – 2010.

Actuellement il reste à l'association de quoi payer trois mois de salaire au responsable du projet. Il est donc important de trouver de nouveaux investisseurs ou d'obtenir davantage de subventions. En effet, l'association a deux investissements lourds à effectuer : la prestation d'un architecte paysagiste et l'achat de serres.

L'assemblée approuve le rapport financier de la trésorière et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 34 voix.

### **3) CONSTITUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La présidente profite de cette assemblée pour proposer la nouvelle constitution du conseil d'administration se composant de :

Véronique CATROS : Présidente

Laurent MEIJER : Vice président

Allison FAVEY : Secrétaire

Dominique DA SILVA : Trésorier

Marie-France LE SAUX : Trésorier adjoint

Alain BÉRIOU : consultant financier

Joël BOUSTIE : conseiller scientifique

Françoise LAGACHE : conseillère littéraire

Gérard SPARFEL : conseiller technique

Cette résolution est adoptée à la majorité de 34 voix.

### **4) QUESTIONS DIVERSES**

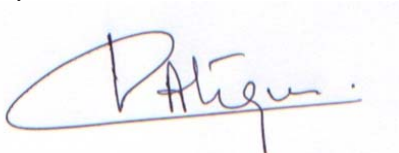
Un échange de compléments d'information sur les objectifs pédagogiques et scientifiques du Jardin est mené par Laurent MEIJER avec les membres de l'association.

Jean-Pierre NICOLAS, responsable de l'association « Jardin du Monde », et présent en tant qu'invité à l'assemblée générale, propose de mettre en œuvre à partir de ce jour un partenariat. Grâce à cela, les deux associations pourront partager des données scientifiques, botaniques mais également s'informer sur les propositions de financement à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal. Il est signé par le président et le secrétaire de séance.

La présidente :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Catros', written over a horizontal line.

La secrétaire :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Favey', written over a horizontal line.